



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 28 mars 2013 — N° 35

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Dufour (René-Lévesque) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Gaston Tremblay.

Mme L'Écuyer (Pontiac) fait une déclaration concernant Mme Caroline Calvé, médaillée d'or à la Coupe du monde de Moscou.

Mme Richard (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration afin de rendre hommage aux chasseurs de loups-marins.

Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration concernant Mme Véronique Rivest, femme et sommelière.

M. Lévesque (Vanier-Les Rivières) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du Club de patinage artistique de Vanier.

28 mars 2013

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration concernant le centenaire des Grands Frères Grandes Soeurs.

M. Dubourg (Viau) fait une déclaration afin de souligner les 20 ans de l'organisme Kouzin Kouzin.

Mme Bouillé (Iberville) fait une déclaration concernant le prix « Grand Or » pour le Mont de glace 2006.

Mme Ménard (Laporte) fait une déclaration afin de souligner les 25 ans de la bijouterie Rivet.

M. St-Arnaud (Chambly) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Roger Comtois.

À la demande de Mme Poirier, première vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

À 9 h 59, Mme Poirier, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 13.

28 mars 2013

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Hébert, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 30 Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière de recherche

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 30.

Dépôts de documents

M. Bédard, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, dépose :

Le budget de dépenses 2013-2014 – Plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées;

(Dépôt n° 498-20130328)

Le budget de dépenses 2013-2014 – Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes;

(Dépôt n° 499-20130328)

Le budget de dépenses 2013-2014 – Renseignements complémentaires.

(Dépôt n° 500-20130328)

Mme Léger, ministre de la Famille, dépose :

Le plan stratégique 2012-2017 du ministère de la Famille.

(Dépôt n° 501-20130328)

28 mars 2013

Mme Ouellet, ministre des Ressources naturelles, dépose :

Le rapport annuel 2012 d'Hydro-Québec.

(Dépôt n° 502-20130328)

Dépôts de rapports de commissions

Mme Bouillé (Iberville), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui, les 21 et 26 mars 2013, a poursuivi la rédaction du rapport faisant suite aux consultations particulières tenues à l'Assemblée nationale les 29 et 30 janvier 2013 sur les impacts reliés au déclassement de la centrale nucléaire Gentilly-2 et le plan de diversification économique pour les secteurs Centre-du-Québec et de la Mauricie. Le rapport contient 8 recommandations.

(Dépôt n° 503-20130328)

M. Pelletier (Rimouski), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 25, 26 et 27 mars 2013, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 21, Loi visant l'optimisation de l'action gouvernementale en matière de prestation de services aux citoyens et aux entreprises. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 504-20130328)

28 mars 2013

M. Marsan (Robert-Baldwin), à titre de vice-président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 26 et 27 mars 2013, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 22, Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels.

(Dépôt n° 505-20130328)

Dépôts de pétitions

M. Caire (La Peltrie) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 10 097 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le projet de loi n° 14 et l'exemption faite aux enfants de militaires francophones.

(Dépôt n° 506-20130328)

M. Duchesneau (Saint-Jérôme) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 709 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la modification de l'article 35 de la Charte de la langue française.

(Dépôt n° 507-20130328)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
Mme Champagne (Champlain) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 767 citoyens et citoyennes de la circonscription de Hochelaga-Maisonneuve, concernant le financement des organismes communautaires autonomes.

(Dépôt n° 508-2010328)

28 mars 2013

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Caire (La Peltrie) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 918 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le projet de loi n° 14 et l'exemption faite aux enfants de militaires francophones.

(Dépôt n° 509-20130328)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, à la séance du 27 mars 2013, sur la motion proposée par Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale réaffirme que la formation de la main-d'œuvre est une compétence du Québec qui doit demeurer le maître d'œuvre dans ce domaine, sans condition préalable;

QU'elle exige du gouvernement péquiste qu'il initie avec diligence des démarches afin de former des alliances avec les autres provinces canadiennes de même qu'avec tous les partis représentés à la Chambre des communes;

QUE le gouvernement presse le gouvernement fédéral de renouveler l'entente Canada-Québec sur le marché du travail 2008-2014 selon les modalités actuelles et renonce par ailleurs à sa décision de mettre fin au crédit d'impôt pour les fonds de travailleurs.

28 mars 2013

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 22 en annexe)

Pour : **107** Contre : **0** Abstention : **0**

Motions sans préavis

Mme Marois, première ministre, après consultation auprès de M. Fournier, chef de l'opposition officielle, M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition et les députés indépendants, propose :

QUE, conformément à l'article 104 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), les conditions de travail de M^c Lina Desbiens comme membre de la Commission d'accès à l'information déposées et adoptées par l'Assemblée nationale le 9 juin 2011 (dépôt no 388-20110609) soient modifiées conformément aux termes prévus.

Puis Mme Marois, première ministre, dépose :

Un extrait des conditions de travail de M^c Lina Desbiens.

(Dépôt n° 510-20130328)

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'article 104 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, un vote par appel nominal est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 23 en annexe)

Pour : **107** Contre : **0** Abstention : **0**

28 mars 2013

Mme Marois, première ministre, après consultation auprès de M. Fournier, chef de l'opposition officielle, M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition et les députés indépendants, propose :

QUE, conformément à l'article 104 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), les conditions de travail de M^c Diane Poitras comme membre de la Commission d'accès à l'information déposées et adoptées par l'Assemblée nationale le 9 juin 2011 (dépôt no 389-20110609) soient modifiées conformément aux termes prévus.

Puis Mme Marois, première ministre, dépose :

Un extrait des conditions de travail de M^c Diane Poitras.

(Dépôt n° 511-20130328)

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'article 104 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, un vote par appel nominal est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 24 en annexe)

Pour : **107** Contre : **0** Abstention : **0**

Mme Marois, première ministre, après consultation auprès de M. Fournier, chef de l'opposition officielle, M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition et les députés indépendants, propose :

28 mars 2013

QUE, conformément à l'article 104 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), les conditions de travail de M^e Alain Morissette comme membre de la Commission d'accès à l'information déposées et adoptées par l'Assemblée nationale le 9 juin 2011 (dépôt no 390-20110609) soient modifiées conformément aux termes prévus.

Puis Mme Marois, première ministre, dépose :

Un extrait des conditions de travail de M^e Alain Morissette.

(Dépôt n° 512-20130328)

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'article 104 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, un vote par appel nominal est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 25 en annexe)

Pour : **107** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Dubé (Lévis) présente une motion concernant le déficit et l'endettement du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Marceau, ministre des Finances et de l'Économie, conjointement avec M. Dubé (Lévis) et M. Khadir (Mercier), présente une motion concernant la mise en œuvre d'un programme de subvention à l'emploi du gouvernement fédéral; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

28 mars 2013

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys), conjointement avec M. Bergeron, ministre de la Sécurité publique, M. Duchesneau (Saint-Jérôme) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale soutienne la policière Sandra Dion dans sa démarche visant à éviter que son agresseur puisse être transféré dans une maison de transition située près de sa demeure, pendant toute la période au cours de laquelle celui-ci fait l'objet d'une ordonnance d'assignation à résidence;

QUE l'Assemblée nationale appuie la recommandation formulée par l'Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels quant à l'imposition d'une condition selon laquelle il ne peut avoir aucun contact direct ni indirect avec la victime ou les victimes ou un membre de la famille de la victime ou des victimes.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, M. Hébert, ministre de la Santé et des Services sociaux, conjointement avec M. Bolduc (Jean-Talon), Mme Daneault (Groulx) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale de la tuberculose et qu'elle exprime sa solidarité envers les personnes atteintes de cette maladie.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, propose :

28 mars 2013

QUE la Commission de l'aménagement du territoire, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 26, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités en matière de financement, procède à des consultations particulières les 9, 10 et 11 avril 2013 et qu'à cette fin, elle entende les organismes suivants :

Union des municipalités du Québec
Fédération québécoise des municipalités
Directeur général des élections du Québec
Maire de Montréal, M. Michael Applebaum
Union Montréal
Vision Montréal
Projet Montréal
Maire de Québec, M. Régis Labeaume
Québec autrement
Maire de Saguenay, M. Jean Tremblay
Mairesse de Longueuil, Mme Caroline St.-Hilaire
Maire de Sherbrooke, M. Bernard Sévigny
Maire de Gatineau, M. Marc Bureau
Maire de Laval, M. Alexandre Duplessis
Mouvement lavallois
Parti au service des citoyens (Laval)
Mme Laurence Bherer, professeure de sciences politiques à l'Université de Montréal
Mme Sandra Breux, professeure-chercheuse en études urbaines à l'Institut national de recherche scientifique

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires;

QUE le temps dévolu au parti formant le gouvernement et au parti formant l'opposition officielle pour les remarques préliminaires soit de 6 minutes chacun et que le temps dévolu au deuxième groupe d'opposition soit de 3 minutes;

QUE la durée maximale de l'exposé pour chacun des intervenants soit de 10 minutes et que l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 50 minutes;

28 mars 2013

QUE le temps dévolu au parti formant le gouvernement soit de 24 minutes; et que le temps dévolu aux députés de l'opposition soit de 26 minutes;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour que les remarques finales partagée de la même façon que pour les remarques préliminaires;

QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des finances publiques, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 18, Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le 9 avril 2013 et qu'à cette fin, elle entende les organismes suivants :

Commission d'accès à l'information
Barreau du Québec
Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
Protecteur du citoyen

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires;

QUE le temps dévolu au parti formant le gouvernement et au parti formant l'opposition officielle pour les remarques préliminaires soit de 6 minutes chacun et que le temps dévolu au deuxième groupe d'opposition soit de 3 minutes;

28 mars 2013

QUE la durée maximale de l'exposé pour chacun des intervenants soit de 10 minutes et que l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 50 minutes;

QUE le temps dévolu au parti formant le gouvernement soit de 24 minutes; et que le temps dévolu aux députés de l'opposition soit de 26 minutes;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour que les remarques finales partagée de la même façon que pour les remarques préliminaires;

QUE le ministre des Finances et de l'Économie soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

—————
Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de la culture et de l'éducation, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 24, Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le 23 avril 2013 et qu'à cette fin, elle entende les organismes suivants :

Fédération des commissions scolaires du Québec
Fédération des comités de parents du Québec
Commissions scolaires anglophones du Québec
Union des municipalités du Québec
Fédération des municipalités du Québec
Directeur général des élections du Québec

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires;

28 mars 2013

QUE le temps dévolu au parti formant le gouvernement et au parti formant l'opposition officielle pour les remarques préliminaires soit de 6 minutes chacun et que le temps dévolu au deuxième groupe d'opposition soit de 3 minutes;

QUE la durée maximale de l'exposé pour chacun des intervenants soit de 10 minutes et que l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 50 minutes;

QUE le temps dévolu au parti formant le gouvernement soit de 24 minutes; et que le temps dévolu aux députés de l'opposition soit de 26 minutes;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour que les remarques finales partagée de la même façon que pour les remarques préliminaires;

QUE la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale à l'égard du projet de loi n° 14, Loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 13, Loi modifiant la Loi électorale concernant le vote hors circonscription dans les locaux des établissements d'enseignement postsecondaire.

28 mars 2013

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Cousineau, deuxième vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 12 avril 2013, M. Arcand (Mont-Royal) s'adressera à M. Lisée, ministre responsable de la région de Montréal, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « L'absence de leadership du gouvernement péquiste quant aux enjeux liés à la métropole ».

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

Mme Ouellet, ministre des Ressources naturelles, propose que le projet de loi n° 7, Loi modifiant la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 7 est adopté.

M. Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, propose que le projet de loi n° 10, Loi permettant de relever provisoirement un élu municipal de ses fonctions, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 10 est adopté.

28 mars 2013

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui, le 28 janvier 2013, a procédé à l'étude du bilan quinquennal de l'état des forêts du domaine de l'État et des résultats obtenus en matière d'aménagement durable de la forêt. Le rapport contient deux recommandations.

Le débat s'ensuit.

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée.

Débats de fin de séance

À 13 h 03, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 20 et 309 du Règlement, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par Mme Vallières (Richmond) à Mme Maltais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, concernant les coupures à l'aide social suite au dépôt par la ministre du Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles.

À 13 h 17, M. Cousineau, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

28 mars 2013

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 308 du Règlement, M. Ouimet, troisième vice-président, informe l'Assemblée que le débat de fin de séance entre M. Hamad (Louis-Hébert) et M. Marceau, ministre des Finances et de l'Économie, concernant les manques à gagner dans la mise à jour économique, prévu à la présente séance, est annulé.

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 9 avril 2013, à 13 h 45.

La motion est adoptée.

À 15 h 01, M. Ouimet, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 9 avril 2013, à 13 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON

28 mars 2013

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce) :

(Vote n° 22)

POUR - 107

Arcand (PLQ)	Duchesne (PQ)	Maltais (PQ)	Rousselle (PLQ)
Beaudoin (PQ)	Duchesneau (CAQ)	Marceau (PQ)	Roy (PQ)
Bédard (PQ)	Dufour (PQ)	Marcotte (CAQ)	(Bonaventure)
Bergeron (PQ)	Dutil (PLQ)	Marcoux (PLQ)	Roy (CAQ)
Bergman (PLQ)	Fournier (PLQ)	Marois (PQ)	(Montarville)
Billette (PLQ)	Gadoury-Hamelin (PQ)	Marsan (PLQ)	Roy (CAQ)
Bolduc (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Martel (CAQ)	(Arthabaska)
(Mégantic)	(Jonquière)	McKay (PQ)	Schneeberger (CAQ)
Bolduc (PLQ)	Gaudreault (PLQ)	Ménard (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
(Jean-Talon)	(Hull)	Morin (PLQ)	Spénard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gautrin (PLQ)	Ouellet (PQ)	St-Amand (PLQ)
Bouillé (PQ)	Gendron (PQ)	Ouellette (PLQ)	St-Laurent (CAQ)
Boulet (PLQ)	Goyer (PQ)	Ouimet (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Breton (PQ)	Hamad (PLQ)	(Fabre)	Tanguay (PLQ)
Bureau-Blouin (PQ)	Hébert (PQ)	Pagé (PQ)	Thériault (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Paradis (PLQ)	Therrien (PQ)
Cardin (PQ)	Iracà (PLQ)	Pelletier (PQ)	Traversy (PQ)
Carrière (PLQ)	Kelley (PLQ)	(Rimouski)	Trudel (CAQ)
Champagne (PQ)	Khadir (IND)	Pelletier (PQ)	(Charlesbourg)
Charbonneau (PLQ)	Kotto (PQ)	(Saint-Hyacinthe)	Trudel (PQ)
Claveau (PQ)	Larouche (PQ)	Picard (CAQ)	(Saint-Maurice)
Cloutier (PQ)	Le Bouyonnec (CAQ)	Poëti (PLQ)	Turcotte (PQ)
D'Amour (PLQ)	Leclair (PQ)	Proulx (PQ)	Vallée (PLQ)
De Courcy (PQ)	L'Écuyer (PLQ)	Ratthé (CAQ)	Vallières (PLQ)
de Santis (PLQ)	Legault (CAQ)	Reid (PLQ)	Vien (PLQ)
Deltell (CAQ)	Léger (PQ)	Richard (PQ)	Villeneuve (PQ)
Diamond (PLQ)	Lelièvre (PQ)	(Duplessis)	Weil (PLQ)
Drainville (PQ)	Lessard (PLQ)	Richard (PQ)	Zakaïb (PQ)
Drolet (PLQ)	Lévesque (CAQ)	(Îles-de-la-Madeleine)	
Dubé (CAQ)	Lisée (PQ)	Richer (PQ)	
Dubourg (PLQ)	Malavoy (PQ)	Rotiroti (PLQ)	

28 mars 2013

Sur la motion de Mme Marois, première ministre, concernant les conditions de travail de M^c Lina Desbiens :

(Vote n° 23)

(Identique au vote n° 22)

Sur la motion de Mme Marois, première ministre, concernant les conditions de travail de M^c Diane Poitras :

(Vote n° 24)

(Identique au vote n° 22)

Sur la motion de Mme Marois, première ministre, concernant les conditions de travail de M^c Alain Morissette :

(Vote n° 25)

(Identique au vote n° 22)